

République Française



Ville de Draguignan

N° 2021-065

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	39

**CONVENTION DE DÉPÔT D'UNE OEUVRE ENTRE LA COMMUNE DE DRAGUIGNAN
ET LA COMMUNE D'AJACCIO**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 18 mai 2021

L'An deux mille vingt et un, le 18 mai à 14h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, PHILIPPE SCHRECK, FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

GRÉGORY LOEW à RICHARD DEVILETTE, BRUNO SCRIVO à SYLVIANE NERVI SITA, ANNE-MARIE COLOMBANI à FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA à MICHEL PONTE, MARIE-CHRISTINE GUIOL à LISA CHAUVIN, RENÉ DIEZ à JEAN-BERNARD MIGLIOLI

ABSENT :

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : **26 MAI 2021**

RAPPORTEUR : HUGUES BONNET

Vu la délibération n° 2019-233 en date du 16 décembre 2019 ;

Le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts de la commune d'Ajaccio a présenté une exposition temporaire, du 26 juin au 5 octobre 2020, intitulée *L'Art à Rome au XVII^{ème} siècle 1700-1758*.

De par l'importance de sa collection de peintures italiennes, ce Palais s'est donné la mission d'approfondir les études sur des écoles italiennes du XVII^{ème} siècle moins présentées dans les musées français, d'où les précédentes expositions consacrées à Florence, Milan et Venise.

La Rome baroque est certainement plus connue du public français et international mais celle du XVII^{ème} siècle, qui précède l'institutionnalisation du Grand Tour et l'éclosion du néoclassicisme, reste encore peu connue. En France, c'est certainement le Palais Fesch qui conserve le plus grand nombre d'œuvres d'artistes de cette époque actifs à Rome, justifiant le fait d'organiser pour la première fois une exposition sur le sujet. Celle-ci a été organisée en partenariat avec l'Accademia di San Luca, le Gallerie Nazionali Barberini e Corsini, les Musei di Roma, avec le soutien exceptionnel du musée du Louvre.

Dans cette exposition, les églises, les palais et les rues de Rome sont évoqués par plusieurs tableaux évocateurs d'artistes que l'on nomme « les védutistes », dont Giovanni Paolo Pannini est l'un des plus fameux représentants. La commune de Draguignan conserve, au sein de son musée des Beaux-Arts, une *Vue de l'intérieur de Saint-Pierre de Rome* par Pannini (vers 1730, huile sur toile, 120 x 172 cm hors cadre, inv. 5, valeur d'assurance : 1 500 000 €). Peu connue du grand public, elle a été prêtée au Palais Fesch-musée des Beaux-Arts dans le cadre de cette exposition.

Le contexte sanitaire de la crise de la COVID-19 a impacté le domaine de la culture et provoqué la fermeture exceptionnelle des lieux d'exposition. Le Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts de la Ville d'Ajaccio a été contraint à son tour de clôturer l'exposition.

La commune d'Ajaccio souhaite reconduire cette exposition dès l'autorisation de réouverture des lieux culturels jusqu'au 3 octobre 2022 et sollicite en ce sens la commune de Draguignan pour un nouveau prêt d'œuvre de Giovanni Paolo Pannini.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes de la nouvelle convention de dépôt de l'œuvre de Giovanni Paolo Pannini représentant une *Vue de l'intérieur de Saint-Pierre de Rome*, jointe en annexe, à intervenir entre la commune de Draguignan et la commune d'Ajaccio ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention et tout document y afférent.

Fait à Draguignan, le 18 mai 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération